

1105723401

DATE DEPOT :	2011-06-16
NUMERO DE DEPOT :	2011R057620
N° GESTION :	2002B08587
N° SIREN :	399506641
DENOMINATION :	TFN VAL
ADRESSE :	251 r de Crimée 75019 Paris
DATE D'ACTE :	2011/02/09
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

TFN VAL

Société Anonyme

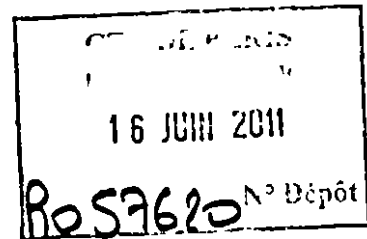
Au capital de 500.078 euros

Siège social : 251, rue de Crimée

75019 PARIS

RCS PARIS B 399.506.641

02 B 8587



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

PE 09.02.11, Ro. NG.

REUNION DU 9 FÉVRIER 2011

1 - LIEU DE REUNION : 107, rue Edith Cavell - 94400 VITRY SUR SEINE

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 12 heures 30

3 - CONVOCATION :

3.0 - Personnes convoquées :

- Actionnaires
- co-Commissaires aux Comptes

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.0 - Bureau :

Président : Monsieur Loïc EVRARD

Scrutateur et Secrétaire : Madame Anne-Sophie JOURDAIN

Ces personnes acceptent leurs qualités de membres du bureau.

4.1 - Feuille de Présence :

Mentions :

- Coordonnées des Actionnaires présents,
- Coordonnées des Actionnaires représentés,
- Coordonnées des Mandataires.

Annexes :

- Procuration(s) des Actionnaires représentés.

Signature :

Chaque Actionnaire ou Mandataire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Vérification et certification :

Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence.

4.2 - Participants à la réunion :

La présence ou absence des co-Commissaires aux Comptes résulte des indications données dans la feuille de présence.

La présence, représentation ou absence des Actionnaires résulte des indications données dans la feuille de présence.

4.2.1 - Quorum :

Constatant la réunion du quorum, le bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU

- Double des lettres de convocation des Actionnaires,
- Double de la lettre adressée aux co-Commissaires aux Comptes,
- Feuille de présence et procurations des Actionnaires représentés,
- Les comptes annuels et l'inventaire de l'exercice 2009/2010,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports, général et spécial, des co-Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2009/2010,
- Tableau des résultats des derniers exercices,
- Coordonnées des Administrateurs et des Dirigeants Sociaux ; sociétés tierces dans lesquelles ces mêmes personnes exercent des mandats sociaux,
- Liste des Actionnaires,
- Exposés des motifs et textes des projets des résolutions émanant du Conseil d'Administration.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ACTIONNAIRES :

Tous les documents pour lesquels les Actionnaires disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, dans les délais réglementaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Actionnaires.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Lecture et examen :
 - du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice 2009/2010,
 - des rapports, général et spécial, des co-Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2009/2010,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2009/2010,
- Quitus aux Mandataires Sociaux,
- Affectation du résultat de l'exercice 2009/2010,
- Conventions spéciales (information, approbation),
- Renouvellement du mandat de 3 Administrateurs,
- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- Projet d'apport par la société ATALIAN des titres de la société ATALIAN PROPLETE au profit de la société TFN VAL,
- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture des rapports :

- du Conseil d'Administration,
- et des co-Commissaires aux Comptes.

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés, parole est donnée à ceux des Actionnaires souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est proposé aux Actionnaires de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N° 1 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2009/2010

A - APRES AUDITION :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatant et commentant les opérations et la marche des affaires sociales durant l'exercice 2009/2010,
- Du rapport général des co-Commissaires aux Comptes contenant les observations et avis de ceux-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2009/2010,
- Des informations et précisions fournies lors des débats,

L'ASSEMBLEE APPROUVE :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

de l'exercice social 2009/2010, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par les co-Commissaires aux Comptes, dans les délais réglementaires.

B - L'Assemblée prend acte de l'identité des méthodes de présentation et d'évaluation des comptes annuels de l'exercice clos, par rapport à celles utilisées pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent, et ce à l'exception toutefois de ce qui peut être par ailleurs stipulé dans l'annexe comptable à laquelle il convient alors de se reporter.

C - L'Assemblée consent quitus à chaque Administrateur pour leur gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N° 2 - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009/2010 selon le tableau suivant :

AFFECTATION ADOPTEE

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATIONS ADOPTEES ET POSTES CONCERNES	
1.0. - <u>RESULTAT 2009/2010</u>		2.0. - <u>DOTATIONS AUX POSTES DE</u>	
Bénéfice	3.664.236	Réserve légale	46.306
		Report à nouveau	3.617.930
1.1. - <u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>		2.1 - <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	
Sur réserves			
Sur report à nouveau antérieur		Dividende global	-

Pour se conformer à la réglementation, il est précisé, pour le cas de distribution de dividendes, que l'intégralité du dividende est éligible à l'abattement de 40% pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques domiciliées en France

En annexe sont rappelées les éventuelles distributions de dividendes intervenues au titre des 3 derniers exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 3 - EXAMEN ET APPROBATION DES CONVENTIONS SPECIALES

APRES AUDITION :

- Du rapport spécial des co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les Articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE APPROUVE CELLES QUI Y SONT ENONCEES.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES PERSONNES POUVANT PRENDRE PART AU VOTE

RESOLUTION N° 4 - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour 6 années le mandat des membres du Conseil d'Administration de :

- Monsieur Loïc EVRARD
- Monsieur Pierre VACHERON
- Monsieur Philippe LEONARD

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 5 - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur et pour une durée de 6 ans :

- Madame Anne Sophie JOURDAIN
Demeurant : 12, boulevard de Reuilly
75012 PARIS

De nationalité française, née le *16/03/1977* à *Levallois-Perret*

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 6 - PROJET D'APPORT PAR LA SOCIÉTÉ ATALIAN DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ATALIAN PROPRIÉTÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ TFN VAL

L'Assemblée Générale approuve le projet d'apport par la société ATALIAN des titres de la société ATALIAN PROPRIÉTÉ au profit de la société TFN VAL.

Cet apport donnera lieu à une augmentation de capital de la société TFN VAL réservée au profit de la société ATALIAN sur la base d'une valeur d'apport et d'un rapport d'échange qui (i) seront négociés et arrêtés par les signataires du traité d'apport (ii) seront vérifiés et validés par un ou plusieurs Commissaires aux apports désignés par voie de Justice (iii) devront être approuvés par l'Assemblée Générale de la société TFN VAL.

L'Assemblée Générale autorise la signature de ce traité d'apport et donne tous pouvoirs au Président du Conseil et à Monsieur Franck JULIEN, à l'effet de signer le projet définitif de traité d'apport, d'arrêter la valeur desdits apports et le rapport d'échange pour l'augmentation de capital de la société TFN VAL et par suite les modalités de l'augmentation de capital de la société TFN VAL et enfin convoquer l'Assemblée Générale pour ratification de l'apport).

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

0 0 0 0
0 0

10 - PROCES-VERBAL :

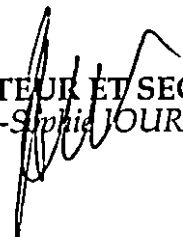
Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 12 heures 35



LE PRÉSIDENT
Monsieur Loïc EVRARD



LE SCRUTATEUR ET SECRETAIRE
Madame Anne-Sophie JOURDAIN